



Financé par
l'Union européenne

Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



FICHE ACTION 1.1.13

Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'Espace Européen de la Recherche (EER), les espaces indocéaniques et internationaux

Direction FEDER	Recherche Innovation
Priorité	1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
Objectif Stratégique	1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
Objectif Spécifique	1-1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
Domaine d'intervention	12 : Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité)
Intitulé de la fiche action	Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'EER, les espaces indocéaniques et internationaux
Date d'approbation des critères de sélection	19 décembre 2023
Date de validation Commission Permanente	13 juin 2025
N° de version	V2

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non ☐

Oui, partiellement ☒

Oui, en totalité ☐

1. CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques de recherche claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;

- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant, des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 dénommée S5 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommé S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

L'intensification des collaborations internationales constitue un levier pour renforcer la taille et la performance du système régional de recherche et d'innovation. Elle favorise notamment l'accès à des infrastructures et des connaissances de pointe, la résolution de problématiques complexes qui nécessitent une pluralité d'expertise, l'inscription des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et la constitution de masses critiques en augmentant la visibilité et l'attractivité du territoire.

La présente action a ainsi pour objectif de renforcer l'inscription de La Réunion dans l'Espace Européen de la Recherche pour soutenir la montée en compétence du territoire et d'une recherche d'excellence principalement par l'appui à une mobilité entrante ou sortante des chercheurs.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE :

Cette action vise à soutenir des actions concernant des programmes de Recherche et d'Innovation en partenariat entre une ou plusieurs unités de recherche issues d'un établissement supérieur ou d'un organisme de recherche ou de diffusion de connaissances situé à La Réunion et un ou plusieurs partenaires situés dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un pays tiers en vue d'inciter les acteurs locaux à participer à des consortiums de recherche et d'innovation actifs notamment sur le programme Horizon Europe, dans les domaines prioritaires de la S3 dénommée S5, en s'appuyant sur des mobilités de chercheurs (post-doctorants).

La présente fiche action s'organise autour de deux volets :

Volet 1 : Post-doctorat en mobilité

Soutenir des projets de post-doctorats d'une durée de 12 à 24 mois dans le cadre d'un partenariat entre deux unités de recherche indépendantes situées d'une part à La Réunion et d'autre part dans un Etat membre ou dans un pays tiers. Ce type de projet comprend notamment :

- le recrutement d'un chercheur titulaire d'un doctorat par une unité de recherche située à La Réunion pour une durée de 12 à 24 mois, basé sur la signature d'une convention de partenariat avec un établissement supérieur de recherche ou organisme de recherche extérieur ;
- l'organisation d'un ou plusieurs séjours du post-doctorant dans l'institution partenaire pour une durée totale supérieure ou égale à 40 % de la durée du projet (maximum à 2 allers-retours par année de projet) ;
- des activités de recherche, de réseautage, de publication en open access (plafonnés à 15000 € par année de projet).

Volet 2 : Renforcer la visibilité dans l'espace européen de la recherche

Soutenir des actions de 6 à 36 mois, en faveur de la création et/ou la participation à des consortia de recherche et d'innovation visant à déposer des dossiers au programme Horizon Europe, portés par une ou plusieurs unités de recherche locales en partenariat avec un ou plusieurs partenaires de R&I situé(s) dans un Etat membre ou un pays tiers. Ce type d'opération comprend notamment :

- des mobilités entrantes et/ou sortantes de chercheurs (statutaires, post-docs, doctorants, Master) et/ou de personnels d'appui à la recherche, de courte et/ou longue durée ayant pour objectif un transfert de connaissances et/ou de compétences. Dans le cadre de cette mobilité, peuvent être prévues l'organisation :
 - de séminaires de recherche pour la définition de feuilles de route partagées, la production de publications conjointes, et/ou l'élaboration de proposition pour répondre à des appels Horizon Europe ;
 - éventuellement de colloques internationaux pour l'attractivité de la R&I de La Réunion au titre de l'action soutenue (L'organisation de séminaires ou de colloques non intégrés à une action n'est pas éligible).

4. BENEFICIAIRES :

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

Toute l'île, l'International

6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*.

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis

- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération (y compris indemnités de stage);

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION :

Indicateurs de résultat :

			Indicateur	Unité de mesure	2024	2029
P01	RSO1.1	RCR08	Publications émanant de projets bénéficiant d'un soutien	Publications	0	204

8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

Critères de sélection transversaux :

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire conclu à un impact globalement neutre au regard des 6 critères analysés.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais ;
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées
- Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3 dénommée S5) de La Réunion.

Critères de sélection spécifiques :

Critères communs aux deux volets :

- Les demandeurs devront avoir la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ;
- Les demandeurs ayant déjà menés à bien des opérations de même envergure seront privilégiés ;
- Seront favorisés les projets dont un, des laboratoires participant au projet, a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années ;
- Seront privilégiés les programmes de recherche transférables et collaboratifs dans la perspective d'une économie plus innovante.

Pour le volet 1 spécifiquement :

- La mise en place d'une convention de partenariat entre le demandeur et un établissement supérieur de recherche ou un organisme de recherche extérieur est exigée et prévoyant l'organisation d'un ou plusieurs séjours du post-doctorant dans l'institution partenaire pour une durée totale supérieure ou égale à 40 % de la durée du projet ;
- Pour le post-doctorant en mobilité, sera favorisée la personne ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion

Pour le volet 2 spécifiquement :

- Projets ayant pour objectif la mise en place de partenariats nationaux et internationaux, afin d'améliorer la compétitivité de la recherche dans les priorités de la S3;
- Le projet doit viser à déposer à son terme un ou plusieurs projets de recherche à Horizon 2020

Mode de sélection des opérations :

Appel à manifestation d'intérêt régulier, basé sur une grille de notation (cf Annexe 1).

Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 au terme de l'instruction seront retenus.

9. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- dans le cas d'une mobilité, les dimensions scientifiques et/ou technologiques du projet confié au post-doctorant ou au chercheur doivent être attestés par le laboratoire d'accueil;
- la lettre d'engagement du laboratoire d'accueil précisant :
 - Les capacités d'encadrement scientifique et/ou technologique ;
 - Les capacités de mise à disposition des matériels nécessaires à l'action ;
 - Les modalités éventuelles de gestion de la propriété intellectuelle relative aux retombées du projet.
- la convention de partenariat, ou le projet de convention, ou la lettre d'accueil entre les deux laboratoires ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;
- grilles de marchés publics complétées (le cas échéant).

10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Type de sélection	Fil de l'eau	AMI	Appel à projet
(case à cocher)		X	

La sélection des opérations repose sur 2 volets

- 1) La vérification de l'éligibilité de la demande

L'analyse de l'éligibilité de la demande intègre deux volets des critères de sélection :

- a) Eligibilité administrative :
 - Statut du demandeur conforme à la fiche action
 - Complétude du dossier de demande
 - Opérations présentant une durée de réalisation compatible avec le calendrier de mise en œuvre du PO 2021-2027.
 - b) Respect des critères transversaux
- 2) Analyse des critères de sélection spécifiques

L'analyse des critères de sélection spécifiques sera réalisée sur la base de la grille en annexe.

11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

Régime d'aide :	X	Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	X	Non

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FEDER
- Plafond éventuel des subventions publiques :
 - Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par salarié en équivalent temps plein. Pour un salarié à temps non complet, le plafond sera ramené à due proportion
 - Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne
 - Les activités de réseautage et de publications en open access seront plafonnées à 15000 € HT par année de projet.
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)	Bénéficiaire
100 %	85 %	15 %	--

13. INFORMATIONS PRATIQUES :

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation
Centre d’Affaires CADJEE – Bâtiment B 4^{ème} étage
Tél : 02.62.48.71.46 ou 02.62.30.87.48

Site Internet : www.regionreunion.com

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION POUR LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
	Critères communs aux deux volets		
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	- Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération 3 Les moyens administratifs et humains mis en place pour la réalisation du projet
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Non : 0 Oui : 15	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans au cours des 3 dernières années
Cohérence avec la S3	Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et les 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de La Réunion	Oui : 20 Non : 0*	Expertise de la DRI de la Région
Excellence de la recherche et transversalité	L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années	Non : 0 Oui : 10	Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe
	Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante	Non : 0 Oui : 5	Formulaire de demande
	Critères spécifiques au volet 1		
Qualité du projet	Convention de partenariat ou projet de convention entre les laboratoires et accueil du post-doc par le laboratoire partenaire pendant au moins 40% de la durée du projet	Oui : 25 Non : 0*	Exemplaire de la convention ou du projet de convention, ou lettre d'accueil entre les deux laboratoires

	Pour le post-doctorant en mobilité, docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion	Oui : 15 Non : 0	Curriculum vitae
	Critères spécifiques au volet 2		
Qualité du projet	Mise en place de partenariats nationaux et internationaux afin d'améliorer la compétitivité de la recherche dans les priorités de la S3	Oui : 10 Non : 0*	Exemplaire de la convention ou du projet de convention, ou lettre d'accueil entre les deux laboratoires
	Le projet doit viser à déposer à son terme un ou plusieurs projets de recherche à Horizon 2020	Oui : 30 Oui, mais pas certain : 10 Non : 0	Formulaire de demande

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.